



PROCES-VERBAL du Conseil Communautaire Séance du 23 février 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 42
- Présents : 40
- Votants par procuration : 2
- Total des votants : 42

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois de février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté convoqués le onze février deux mille vingt-deux, se sont réunis au sein de la salle d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, sous la présidence de Monsieur Franck REMOND, Président.

PRESENTS :

- Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL,
- Mme MORISSE Nadine, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- M. RIVOALLAN Pierre, Conseiller Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- Mme AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE,
- Mme GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE,
- M. FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC,
- M. MALO Jean-Claude, Maire de BREaute, Arrivée à 18h35
- Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREaute,
- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREaute,
- Mme DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE,
- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE,
- M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE-REvet Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT,
- M. GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- M. DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE- YMAUVILLE,
- M. JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT,
- M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE,
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, Arrivée à 18h45
- M. GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS,
- M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT,
- Mme SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

PROCURATIONS :

- M. BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX à M. DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE à M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services,
- Mme LIVER-CARLESI Julie, Directrice Innovation territoriale, Concertation, Communication,
- Mme GODEFROY Adeline, Responsable de l'Administration Générale.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. RIVOALLAN Pierre, Conseiller Communautaire Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, est nommé secrétaire à l'ouverture de la séance.

Le conseil communautaire

PREAMBULE

Monsieur le Président procède à l'appel.

Monsieur le Président rappelle que depuis ce mandat et le fait que la salle de conseil change à chaque fois, il est demandé si la commune qui accueille accepte d'être secrétaire de séance.

Madame Guéroult dit que d'habitude cela se fait dans l'ordre alphabétique.

Monsieur le Président répond qu'il n'y a pas de règle.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022 a soulevé des remarques. Une seconde version a été adressée.

Régis Malo précise que Monsieur le Maire de Gonfreville-Caillet était présent au précédent conseil. Il demande modification.

A 39 voix pour et trois abstentions (M. NIEPCERON, Mme MURARI-BOZEC et M. MALO Régis) des membres présents, le procès-verbal est adopté.

Concernant l'ordre du jour, il y a une modification pour le vote du budget des déchets. Il ne sera pas proposé au vote car il n'a pas été possible d'obtenir auprès du Trésor Public le compte de gestion et le trésorier n'a pas souhaité valider la proposition d'affectation du résultat.

1. Délibération n°016/2022 : REALISATION D'UN POLE MULTIMODAL A GODERVILLE

Monsieur Le Président indique qu'à plusieurs occasions, des discussions ont eu lieu concernant le projet du pôle multimodal à Goderville. Il est inscrit dans le CRTE et dans le Contrat de Territoire avec la Région. Pour donner suite aux concertations avec la nouvelle mandature, le projet a été modifié.

Le projet est davantage axé sur l'accès, le stationnement des bus. Le monde rural doit se détacher du simple bus desservant les établissements scolaires. La Région souhaite développer le cadencement entre les territoires voisins, la Vallée du commerce en passant par Goderville, Bréauté et la Gare mais également sur l'accès au Havre.

Il pourrait être travaillé sur le volet numérique avec des applications afin que le citoyen puisse bénéficier des avantages du covoiturage. Un nombre de places doit être adapté (une vingtaine). Ce lieu est identifié pour les modes doux (vélo).

Il y a un volet mutualisé avec la Commune de Goderville. Des échanges ont lieu avec la Mairie concernant les clés de répartition.

Le projet a pris une autre envergure avec, notamment, un giratoire pour les cars qui amène un surcoût de l'opération.

Les réseaux eaux et eaux pluviales doivent être revus.

Des subventions vont être sollicitées auprès de différents organismes.

Les territoires ruraux pourront candidater à des subventions européennes.

Monsieur Régis Malo demande s'il y a des soucis de cavités souterraines.

Monsieur le Président précise qu'il y a eu des premières études de sondages réalisées, une seconde également. Le projet se situe sur une zone napoléonienne.

Monsieur Géron précise qu'il y a trois impacts sur le site. Suite aux 65 sondages, il est possible de dire que la partie sud n'est pas impactée.

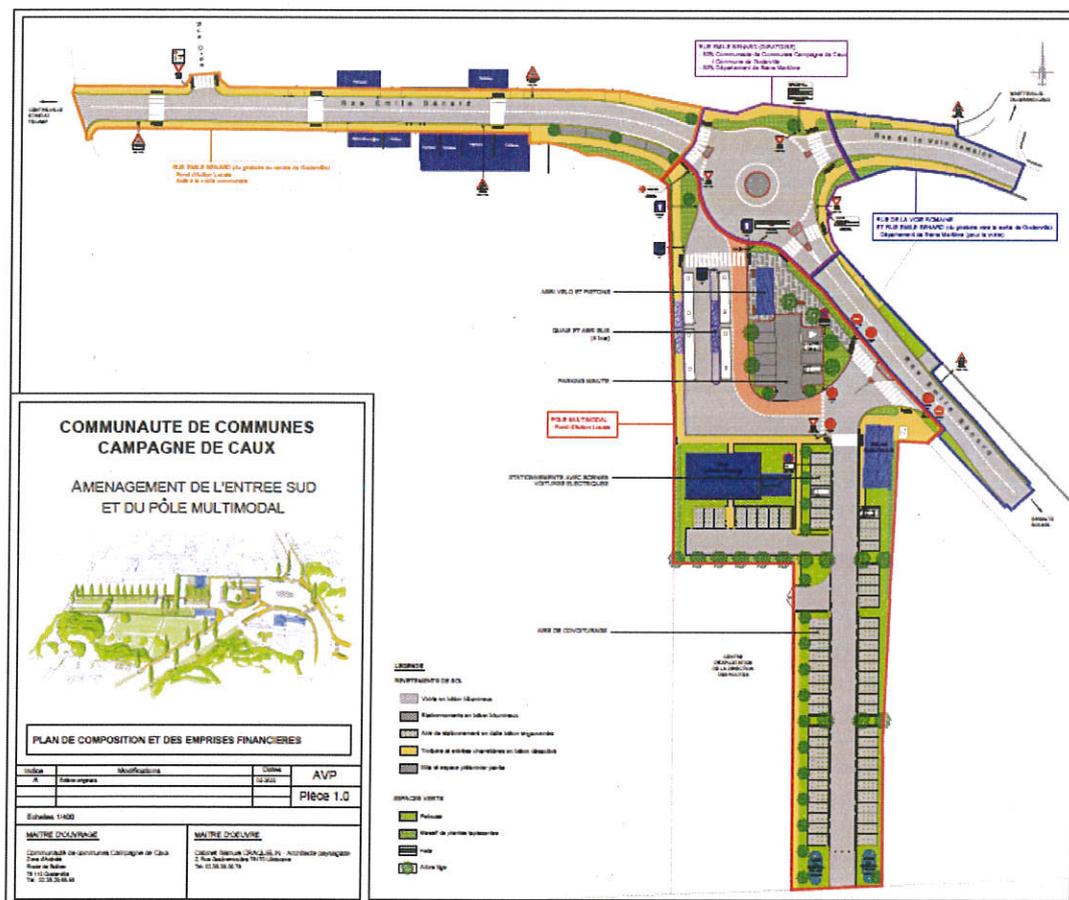
Monsieur Niepceron demande le coût pour la Communauté de Communes.

Monsieur le Président dit qu'il faudra faire des découpages au niveau des compétences. La partie eau et assainissement et eaux pluviales représente 200 000 €.

Des échanges doivent encore avoir lieu avec la Mairie de Goderville concernant la zone blanche. L'avenir de cette zone est inscrit dans le PLUi en terrains constructibles. Il faudra sûrement anticiper afin de réaliser les bons travaux, notamment en terme de branchements des tuyaux.

Pour le financement, il s'agit de clés de répartition à voir avec la Mairie de Goderville. L'appel d'offres jouera également sur le prix en cas d'inflation importante.

Ici, il s'agit de valider la délibération afin de pouvoir faire les demandes de subventions et ainsi avancer.



Après lecture de la délibération,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la réalisation d'un pôle multimodal à Goderville selon les modalités décrites dans la délibération.

2. Délibération n°017/2022 : PRESCRIPTION D'UNE PROCEDURE D'ABROGATION DES 4 CARTES COMMUNALES DES COMMUNES DE HOUQUETOT, SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, VATTETOT-SOUS-BEAUMONT ET VIRVILLE

Monsieur le Président explique que dans le cadre du PLUi, il faut valider l'abrogation des quatre cartes communales des communes concernées.

Monsieur Niepceron dit que si les cartes communales sont abrogées, cela signifie que les communes concernées retournent en RNU (règlement national d'urbanisme) en attendant que le PLUi se mette en action. Il rappelle que le PLUi est en route depuis 2015 et qu'il n'est toujours pas sorti. En abrogeant tout de suite les cartes communales, il ne reste que le RNU. Serait-il possible d'indiquer dans la délibération que les cartes communales seront abrogées uniquement après la mise en application du PLUi ?

Monsieur le Président précise que les cartes seront abrogées quand le PLUi sera définitivement acté et que cela est bien noté.

Monsieur Niepceron ajoute qu'il n'est pas nécessaire de se précipiter sur cette délibération.

Monsieur le Président répond que la procédure impose de voter maintenant.

Monsieur Niepceron s'est renseigné auprès de la DDTM qui n'a pas dit cela. L'essentiel est de préciser dans la délibération que la carte peut être utilisée jusqu'au PLUi. La DDTM a répondu que dès lors que la délibération est prise, la carte communale est abrogée d'où la demande d'ajout de cette phrase.

Après lecture de la délibération,

À l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, approuve la prescription d'une procédure d'abrogation des 4 cartes communales des communes de Houquetot, Saint-Maclou-la-Brière, Vattetot-sous-Beaumont et Virville à compter de la mise en place du PLUi.

4. Délibération n°019/2022 : ACQUISITION FONCIÈRE D'UN POSTE DE RELEVAGE

Monsieur Fleury explique qu'un poste de relevage est sur une parcelle privée appartenant au groupe Bertin et Immobilier sur la Commune de Bréauté.

La société souhaite céder cette parcelle à titre gratuit à la Communauté de Communes.

Après lecture de la délibération,

À l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise l'acquisition foncière de ce poste de relevage.

5. Délibération n°020/2022 : ACQUISITION FONCIÈRE D'UN TERRAIN POUR LA STATION D'ÉPURATION – A0039 ET A0040, COMMUNE DE SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE

Monsieur Fleury présente la demande d'acquisition de deux parcelles d'une superficie de deux hectares huit pour la somme de 110 000 € hors frais.

A l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise l'acquisition foncière d'un terrain pour la station d'épuration sur la Commune de Saint-Sauveur-d'Emalleville.

Monsieur le Président précise que ce dossier avance et espère pouvoir signer le compromis d'ici un mois, un mois et demi et ainsi obtenir le dossier loi sur l'eau qui permettra d'éviter les pénalités de l'État (200€/jour depuis juillet).

6. Délibération n°021/2022 : CHOIX DU MODE D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur Fleury explique que le contrat d'assainissement collectif sur les communes de Saint-Sauveur-d'Emalleville, Ecrainville, Saussezemare-en-Caux, Manneville-la-Goupil se termine. La volonté est de formaliser que le mode de gestion est bien une délégation de services publics.

Après lecture de la délibération,

À l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise le Président à confier la gestion du service public d'assainissement collectif de l'ensemble du périmètre des deux secteurs d'assainissement collectif sous forme de concession de service public de type affermage dans les conditions fixées par le rapport présenté. L'échéance est fixée au 31/12/26.

Il autorise Monsieur le Président à engager l'étude de l'intégration de ces secteurs Assainissement Collectif au contrat de concession de service public principal ou, par défaut, à engager une procédure de concession de service public et à procéder à toutes les opérations de procédures qui relèvent ni de la compétence de la commission prévue à l'article L.1411-5 du CGCT, ni de celle du conseil communautaire et autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

7. Délibération n°022/2022 : GEMAPI – AVENANT 1 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PROTECTION ET LA SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LES CAPTAGES D'ANGERVILLE-BAILLEUL ET ST MACLOU LA BRIERE

Monsieur Mabire précise qu'une délibération a été prise en avril 2021. Aujourd'hui, il s'agit de voter un avenant.

Après lecture de la délibération,

À l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, autorise l'avenant 1 de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la protection et la sécurisation de la ressource en eau sur les captages d'Angerville-Bailleul et Saint-Maclou-la-Brière.

3. Délibération n°018/2022 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Monsieur le Président indique que Madame Brulin va intervenir avant le vote des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères concernant le point du budget.

Madame Brulin explique qu'en parallèle de la délibération sur la redevance des ordures ménagères, il était souhaité de voter le budget.

Or, cela n'est pas possible car le compte administratif n'est pas encore validé par le Trésor Public.

Les chiffres du compte administratif présentés ce jour sont issus de la comptabilité et ne sont pas validés par le Trésor Public. En revanche, ils ont fait l'objet de mandats et de titres.

Monsieur Basille présente les chiffres pour la partie fonctionnement.

Ce qui était annoncé en 2020, s'est produit en 2021.

SECTION FONCTIONNEMENT du Budget Déchets

	Budget 2021	Réel 2021
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 315 445	1 431 004
60 - ACHAT ET VARIATION DES STOCKS	24 475	14 389
61 - SERVICES EXTERIEURS	1 257 500	1 385 134
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	33 470	31 480
63 - IMPOTS & TAXES		
012 - CHARGES DE PERSONNEL	419 128	388 215
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	419 128	388 215
014 - ATTENUATION DE PRODUITS		
65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	29 778	29 068
66 - CHARGES FINANCIERES	2 766	2 766
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000	16 832
OPERATIONS D'ORDRE	194 419	182 988
TOTAL DEPENSES	1 966 536	2 050 872
022 - DEPENSES IMPREVUES	130 000	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 096 536	2 050 872

	Budget 2021	Réel 2021	Budget 2021	Réel 2021
RECETTES			RESULTAT	
70 - PRODUITS DES SERVICES	1 650 500	1 741 390		
73 - IMPOTS ET TAXES				
74 - DOTATIONS PARTICIPATIONS				
75 - PRODUITS DE GESTION COURANTE				
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS				
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	2 000			

OPERATIONS D'ORDRE	35 783	35 783		
TOTAL RECETTES	1 688 283	1 777 173	-278 253	-273 699
EXCEDENT REPORTE	408 253	408 253		408 253
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 096 536	2 185 426		134 554

Un travail de recherches d'économies a été fait de façon poussée.
 La projection 2022 ne présente aucune marge de manœuvre. En 2021, il y avait une ligne de dépenses imprévues. Pour 2022, tout a été calculé au coût juste.
 La structure de ce budget crée un déficit récurrent de 280 000 €.

SECTION FONCTIONNEMENT du Budget Déchets

	Budget 2021	Réel 2021	Budget 2022
DEPENSES			
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 315 445	1 431 004	1 270 271
60 - ACHAT ET VARIATION DES STOCKS	24 475	14 389	78 321
61 - SERVICES EXTERIEURS	1 257 500	1 385 134	1 158 676
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	33 470	31 480	32 424
63 - IMPOTS & TAXES			850
012 - CHARGES DE PERSONNEL	419 128	388 215	539 000
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	419 128	388 215	539 000
014 - ATTENUATION DE PRODUITS			
65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	29 778	29 068	25 329
66 - CHARGES FINANCIERES	2 766	2 766	2 766
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000	16 832	10 000
OPERATIONS D'ORDRE	194 419	182 988	189 728
TOTAL DEPENSES	1 966 536	2 050 872	2 037 094
022 - DEPENSES IMPREVUES	130 000		0
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 096 536	2 050 872	2 037 094

	Budget 2021	Réel 2021	Budget 2022	Budget 2021	Réel 2021	Budget 2022
RECETTES						
				RESULTAT		
70 - PRODUITS DES SERVICES	1 650 500	1 741 390	1 713 000			
73 - IMPOTS ET TAXES						
74 - DOTATIONS PARTICIPATIONS						
75 - PRODUITS DE GESTION COURANTE						
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS						
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	2 000		0			
OPERATIONS D'ORDRE	35 783	35 783	35 783			
TOTAL RECETTES	1 688 283	1 777 173	1 748 783	-278 253	-273 699	-288 311
EXCEDENT REPORTE	408 253	408 253	134 554		408 253	134 554
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 096 536	2 185 426	1 883 338		134 554	-153 757

Madame Guéroult demande pourquoi il n'y a pas les chiffres d'investissement. Elle comprend que cela ne sera pas voté mais c'est intéressant.

Monsieur Basille répond que le budget investissement n'est pas encore finalisé. Aujourd'hui, le fait de ne pas avoir voté l'augmentation de la REOM qui permettait de couvrir le déficit de l'année précédente ne permet pas d'investissement. En effet, le budget présenté ne dégage pas 1 euro pour financer l'investissement (en dehors des amortissements - 180 000 €).

Madame Guéroult dit qu'il y a de l'argent sur la section investissement. En investissement, la réserve est d'environ 330 000 €.

Monsieur Basille rappelle qu'il avait été expliqué que la redevance devait couvrir 80% des dépenses du budget de fonctionnement. La moyenne sur les trois dernières années est de 64%. Le budget présenté ne couvre toujours pas à 80%. Cela signifie que dans les années à venir, ce qui doit être financé (la restructuration de la déchetterie...) ne pourra pas l'être par la section de fonctionnement.

Il est possible d'augmenter par étape comme proposé l'année dernière. Or, cette année il manque 280 000 €. Chaque fournisseur, chaque prestataire de services, chaque augmentation, a été revue. Il n'y a aucune sécurité dans le budget. Et en faisant cela, il y a un déficit important. La structure de la redevance est totalement déséquilibrée par rapport aux services rendus en matière de collecte et d'élimination des déchets. Les taux de retraitement des déchets vont augmenter, tout comme la TGAP. Dans un an et demi, il y aura l'incinération des déchets verts.

Il précise avoir écouté les propositions faites lors des concertations.

8. Délibération n°023/2022 : REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TARIFS 2022

Monsieur le Président rappelle qu'en décembre, le vote a été repoussé pour permettre davantage de concertation. Il y a eu des retours de questionnaires, même si certains élus ne se sont pas exprimés. Il y a également eu des réunions de concertation. Des conseillers municipaux se sont positionnés mais ne participent pas au vote final. Il s'agit d'un travail supplémentaire et cela oblige aujourd'hui à amener une nouvelle proposition.

Monsieur Basille présente deux scénarios :

Rappel :

- Scénario 1 qui présentait une augmentation de 20% et qui n'a pas reçu la majorité au dernier conseil communautaire
- Scénario 2 : basé sur ce qu'il serait possible de faire envers certaines typologies de redevables mais dont l'effet reste très incertain pour 2022 :

Déchets verts				
- fermeture des dépôts de St Sauveur, - tous les DV à Annouville Vilmesnil				
<u>- Professionnels</u>				
rappel : 5500t DV total en 2021				
estimation	800 tonnes	facturation au /m3	15 €	20 000
<u>- Particuliers</u>				
9067 passages à Annouville en 2021				
(passages à Goderville non chiffrés)		7000	2 €	14 000

Il explique que des professionnels déposent énormément de déchets verts et payent la même chose que d'autres qui n'en déposent pas.

Monsieur Basille précise qu'en 2021, il y a eu 9 067 passages à Annouville-Vilmesnil pour les particuliers. Il en retient 7000 en estimation car il suppose que le fait de faire payer les administrés les fera venir moins souvent. Monsieur Niepceron craint des dépôts sauvages.

Monsieur Basille dit qu'il est contraint de faire cela. La solution n'est peut-être pas là mais alors il faudra prendre le scénario 1.

Monsieur Niepceron répond que cela signifie qu'il n'y aura plus de déchets verts à Goderville ?

Monsieur Basille précise qu'effectivement, la plateforme d'Annouville-Vilmesnil sera la seule à accepter les déchets verts.

Monsieur Bayou demande le coût de la plateforme de Saint-Sauveur-d'Emalleville.

Monsieur Basille rappelle que dans le projet de restructuration de la déchetterie, un seul point de dépôt des déchets verts a été retenu.

Monsieur Niepceron répond que oui mais qu'il s'agissait de laisser ouvert Goderville, de faire l'inverse.

Monsieur Basille fait une analyse concernant la déchetterie de Goderville. Il y a 223 professionnels sur le territoire, dont 142 qui fréquentent la déchetterie.

pro déchetterie

- 1 horaire et des jrs dédiés				
- 142 pro en 2021 pour 2200 pass	2200			
- approche visuelle du cubage	1650 m3		15 €	32 000

particuliers déchetterie

	nbre pass 2021	nbre usagers	moyenne	
	50164	5148	9,7	
base socle	12 passages			
nbre de pass > 12	24000 ref 2021	6000	2 €	12 000

impact sensibilisation usager

- adhésion des communes à la démarche				
- gestion des bio-déchets	(- compostage - poules - filière spé - etc...)			
- tri				
base 2021	2760 tonnes OMR		cout incinérat	
objectif de réduction	5%	138	85 €	12 000

Déchets verts

- Professionnels	20 000
- Particuliers	14 000

pro déchetterie

32 000

particuliers déchetterie

12 000

impact sensibilisation usager

12 000

90 000 €

impact des mesures sur 2022 50%

45 000 €**augmentation générale**

pour le budget fonction en 2022 256 000 €

reste à couvrir par la REOM 211 000 €

Base de: 1 290 000 **16%****34 €** sur socle

Monsieur Rose explique qu'avec les 12 passages les usagers paieront davantage que l'augmentation de 34 €.

Monsieur Basille répond que oui pour certains mais en moyenne, non.

Monsieur Rose précise qu'il y a une taxe d'enlèvement des ordures générées par le chantier quand un particulier effectue des travaux. Il paie déjà et paiera donc deux fois.

Monsieur Quesada répond qu'il est persuadé que la solution à 43 € reste la plus adaptée. En effet, pour ne pas augmenter davantage la REOM, il faudra toucher à plusieurs services. L'administré au lieu de payer 43 € une fois par an sera davantage impacté par les services non effectués. Les usagers ne pourront plus accéder à la déchetterie autant qu'aujourd'hui.

Monsieur Basille explique que si l'hypothèse 1 avait été retenue, il n'en serait pas là aujourd'hui. Il est possible de se dire que cela est cher ou inadapté mais que fait-on du budget 2022 ? Faut-il l'envoyer déficitaire ?

Madame Schuft demande ce qu'il se passe dans le cas du vote d'un budget déficitaire.

Monsieur Basille répond que le budget sera refusé car c'est un budget autonome. Il n'est pas finançable autrement qu'en auto-financement REOM, ventes de produits et aides de l'État.

Monsieur Niepceron demande s'il peut prendre la parole. Il a été dit « c'est la catastrophe. On va vers la catastrophe. » Auparavant, il y avait un autre Vice-Président des déchets et tout était mieux dans le meilleur des mondes. On n'augmentait jamais. On change de Vice-Président, c'est la catastrophe. Déjà là, on se pose des questions. Ensuite, il n'y a pas de compte administratif 2021. Le budget est proposé sans avoir une base. L'année dernière, il paraît qu'un budget déficitaire a été voté. Il a repris le budget et il n'était pas en déficit. On repart sur 270 000 € de déficit. Il est difficile de comprendre. On ne peut pas. Le compte administratif n'est pas connu. Le budget est présenté sans l'investissement derrière. Demain, il y a la régie avec des frais supplémentaires. Il a été dit qu'il faut calculer le nombre de mètre cube dans un camion. Il va falloir une personne à l'entrée pour effectuer ce contrôle. Il est allé poser la question au personnel de la déchetterie cet après-midi. Personne ne sait calculer les mètres cube d'un camion. Il faut du personnel.

Monsieur Goupil demande s'il suffira de proposer une petite contrepartie financière au personnel pour qu'il calcule à minima ou ferme les yeux.

Monsieur le Président demande que cesse en conseil les attaques ou insinuations contre le personnel (cf Pacte de Gouvernance)

Monsieur Niepceron pense que le pont à bascule est un investissement qui coûte très cher mais il faudra le faire un jour. Quand l'étude a été faite, il fallait un pont à bascule. L'étude a coûté 15 à 20 000 €. Maintenant, on dit que cela ne sert à rien.

Monsieur le Président répond que cela est un autre sujet. En décembre 2020, quasiment tous les élus étaient présents. Il a été dit qu'il fallait tant d'augmentation. La réponse était la suivante : il faut diminuer. Il avait été répondu qu'en diminuant ainsi, l'augmentation serait de 15% l'année suivante. Maintenant avec les différents éléments en notre possession, on arrive à 20%. Demain, on fera un conseil communautaire qui ne fera pas passer la délibération et la Chambre Régionale des Comptes interviendra.

Monsieur Niepceron répond que c'est une menace.

Monsieur le Président répond que non, mais la Chambre Régionale des Comptes fera des propositions du même type que le scénario 2, sauf si les élus se disent « on met tout à plat et on passe en TEOM ». La plupart des conseillers municipaux et également des maires qui proposent cela en conseil refusent la TEOM et veulent rester en REOM. Le système ne fonctionne pas trop mal. Il faut passer un palier. Quand le vote se fait à une voix près, est-ce qu'il faut présenter la même proposition que la dernière fois ou alors partir sur le scénario 2.

Monsieur Niepceron dit que des commissions ont été faites et une réunion à Saint-Maclou-la-Brière. Il y a eu deux solutions proposées. La première, personne n'en voulait et la seconde, une seule personne l'acceptait. Tout est refusé et cela est représenté à chaque fois.

Monsieur le Président demande ce qu'il désire voir.

Monsieur Niepceron propose que la Communauté de Communes rediscute avec le partenaire actuel : Fécamp Caux Littoral. Il propose d'aller à Fécamp. Le discours n'est pas le même entre la Communauté de Communes et celui de Mme Poussier-Winsback lors de sa venue à Goderville. Il propose qu'une discussion soit de nouveau ouverte. A 15 000, il n'est pas possible de faire mieux qu'à 45 000.

Madame Schuft dit que la régie est votée.

Monsieur Niepceron répond que la régie a été votée car les élus n'avaient pas l'information qui a été donnée le samedi à la réunion à Goderville.

Monsieur Basille veut amener une précision concernant le résultat 2021. La régie n'impacte pas le résultat.

Monsieur Niepceron répond qu'il est positif.

Monsieur Basille répond que non.

Monsieur le Président : Mme Poussier-Winsback est venue à l'initiative de certaines personnes. Il l'a écoutée. Quand on prend la parole devant une assemblée d'élus qu'on ne connaît pas, il faut s'assurer de ce qu'on annonce, de ce qu'on dit.

Monsieur Niepceron demande si Mme la Présidente a dit un mensonge.

Monsieur le Président et Monsieur Basille répondent que oui.

Monsieur Goupil demande pourquoi elle n'a pas été reprise.

Monsieur le Président explique depuis plus d'un an que la situation est dans le orange et qu'elle arrive dans le rouge. Il sait que les choix faits et présentés depuis l'automne seront bénéfiques. Quand quelqu'un affirme que la Communauté de Communes Campagne de Caux n'est pas « gentille » avec l'Agglomération Fécamp Caux Littoral, il faut regarder les comptes. Un conseiller municipal d'Angerville-Bailleul a dit qu'il était normal de vérifier. Il rappelle que ce n'est pas un contrat mais une mutualisation. Mais il y a une collectivité partenaire qui veut se faire de la marge. Les éléments sont en possession de la Communauté de Communes pour le prouver.

Madame Geulin dit que le jour de cette rencontre, le samedi matin, cela n'a pas été contesté.

Monsieur le Président dit qu'il a écouté. Le contexte était hors Communauté de communes.

Monsieur Niepceron répond que tout le monde avait le droit à la parole.

Madame Geulin ajoute qu'il s'agissait d'un échange.

Monsieur le Président a écouté et les élus ont aussi écouté et acquiescé ce qui a été dit. Monsieur Basille, Vice-Président chargé de la Gestion des déchets, est revenu point par point sur ce qui a été dit lors du dernier conseil. Un zoom a été fait. Les éléments sont en possession de Campagne de Caux et d'autres se sont ajoutés depuis. L'Agglomération de Fécamp ne sait pas suivre ses éléments comptables. Ceux qui continuent à dire qu'il faut aller avec Fécamp pour être plus grand, plus fort, pour le moment, cela n'a pas été montré. Maintenant, il est demandé à Campagne de Caux de se mettre autour d'une table afin de discuter d'une marge comme s'il s'agissait d'un prestataire. Donc si on connaît bien les éléments de convention de mutualisation, cela n'a rien à voir avec cela. L'Agglomération de Fécamp est sous la surveillance de la Chambre Régionale des Comptes. Peut-être que l'Agglomération de Fécamp va décider dans quelques mois d'arrêter leur régie et passer en marché. C'est leur sujet.

Monsieur Niepceron répond que ce que dit Monsieur le Président signifie qu'à 15 000, on va s'en sortir plus facilement qu'à 45 000 habitants.

Monsieur le Président répond que oui car les actions ne sont pas les mêmes.

Monsieur Niepceron ajoute qu'avec ce que vient de dire Monsieur le Vice-Président chargé de la Gestion des déchets, le problème est qu'en ce moment, la Communauté de Communes n'y arrive pas. Demain, avec la régie, il faudra 70 € à 100 € d'augmentation.

Monsieur Fleury souhaite intervenir. Le service actuel fonctionne. À l'époque, il s'était opposé à la réduction et au plafonnement du nombre de passages en déchetterie. Forcé de constater que le service fonctionne avec les 26 passages et est équitable. Il entend dire que ceux qui vont à la déchetterie paieront davantage que ceux qui n'y vont pas afin que cela soit équitable. Or, certains sortent leurs poubelles, une fois par semaine et d'autres plus. Est-ce qu'il y a de l'équité aussi dans le paiement ? Il a voté pour l'augmentation de 43 € de la REOM. Cela ne fait pas plaisir. Il entend que cela représente quatre paquets de cigarettes, deux bouteilles de Ricard, et ça, ça le gonfle. 40 €, c'est 8 repas pour certaines personnes sur l'année. Tout à coup, on s'est intéressé aux gens qui rencontraient des difficultés mais en regardant ce qui se fait sur le territoire, il n'a pas vu de cantine à 1 € sur l'ensemble du territoire.

Madame Guérault dit que sur sa commune, oui.

Monsieur Fleury continue en indiquant que certains augmentent leurs impôts, d'autres non mais quand les bases augmentent, personne ne prend l'impact des bases en réduisant ses impôts pour aider les plus pauvres.

Madame Guérault répond qu'il est possible de moduler.

Monsieur Fleury dit que les CCAS existent pour les personnes en difficulté. En payant deux euros par passage à la déchetterie, cela va déstructurer un service public qui fonctionne. Ce n'est pas un problème de déchetterie et de 40 € mais un problème politique. Quand il est dit qu'il faut revenir sur la régie, pourquoi pas mais il fait confiance à ce qu'a dit Monsieur le Vice-Président chargé de la Gestion des déchets. Or les 43 € ne sont pas les conséquences de la régie. Il s'agit, ici, d'équilibrer un budget. Fécamp ou pas Fécamp, les 43 € doivent être payés car cela est dû au travail avec Fécamp l'an passé. Le budget est déficitaire depuis 2 ans. On pioche régulièrement dans la cagnotte. Si vous avez un livret A chez vous, à force de piocher dedans, il n'y a plus d'argent. Il faut donc aller chercher le banquier pour avoir un prêt. On se bat pour 40 € pour soi-disant les déchets mais le problème est ailleurs. C'est un problème politique et anti-Communauté de Communes. Il faut changer le débat de place.

Monsieur Dubocage dit que quand il y a eu le problème de ramassage des bacs jaunes et que quelques communes n'ont pas eu de ramassage pendant presque un mois au moment des fêtes, il suffisait juste de regarder les remarques des habitants sur les différents réseaux sociaux et par mails. Les gens disent qu'ils paient trop cher pour le service rendu.

Madame Durécu répond que c'est la seule défaillance qu'il y a eu. Les services ont été réactifs.

Monsieur le Président répond que justement cela sera peut-être plus facile de régler ce type de soucis avec la régie.

Monsieur Dubocage ne remet pas en cause le problème de ramassage. Il veut juste expliquer l'avis de la population.

Monsieur Basille reçoit les administrés à sa mairie afin de leur expliquer. Certains administrés ont déjà jeté leurs sacs gris dans la benne des jaunes car il y avait eu un défaut de collecte en jaune. Il a demandé aux ripeurs de ne jamais s'opposer à un comportement comme celui-là mais de donner les noms. Certains ont été convoqués afin de leur expliquer les conséquences financières d'un tel geste. Il prend le temps d'expliquer aux gens et cela avait été prévu dans les communes mais n'a pu avoir lieu à cause de la covid. Il a besoin des élus pour porter la parole. Il y a plein de choses à faire. Cette semaine, il a expliqué à un administré ce que deviennent ses déchets.

Monsieur Dubocage demande comment il va réussir à faire de la pédagogie en imposant une augmentation. Monsieur le Vice-Président répond que 80% des personnes sont favorables au respect des consignes de tri. Ils ne sont pas des sauvages qui font n'importe quoi.

Madame Vanier dit que les administrés ne veulent plus trier car cela est trop cher.

Monsieur Basille explique aux administrés pourquoi il ne faut pas mettre le carton d'emballage dans le bac jaune. Il faut expliquer le coût que cela représente.

Monsieur le Président propose de passer en TEOM. Il faut être cohérent et faire attention aux légendes urbaines. Il faut regarder pourquoi il y a eu des problèmes de collecte. Le personnel de collecte n'a jamais fait grève. En revanche, ils ont déjà subi des mouvements de grève les empêchant d'accéder à leur matériel. Demain, si on fait une collecte du matin et qu'il y a un arrêt, il sera possible que l'autre équipage passe l'après-midi. Les recrutements seront mutualisés sur d'autres postes. Sur la fin du précédent mandat et le début de celui-ci, les agents ont été associés sur la prévention.

Il revient sur la mutualisation avec Fécamp et les soucis liés à la marge souhaitée.

Monsieur Niepceron dit qu'il s'agit d'un raisonnement rationnel. On est 15 000 et en déficit.

Madame Guérout demande la parole. Quand la régie a été votée, il a été dit qu'il n'y avait pas le choix. Madame le Maire pense qu'on a toujours le choix. Il est possible de mutualiser. Si ce n'est pas avec Fécamp, cela peut être avec quelqu'un d'autre. Cela coûte moins cher à 50 000 ou 100 000 habitants qu'à 15 000. Concernant le budget, il s'agit d'un budget prévisionnel. A partir de juillet, il y a la régie. Cela est donc anticipé dans le budget ?

Monsieur Basille répond que oui, six mois : collecte Fécamp, six mois : régie.

Madame Guérout ajoute que donc il y a bien six mois en régie propre. De plus, elle ne trouverait pas inintéressant d'avoir une discussion avec Fécamp et de recevoir Mme Poussier-Winsback et son DGS. Il y a eu deux versions, il serait bien de les confronter. À l'issue, il sera possible pour les élus de se faire une idée.

Monsieur Basille dit qu'il n'était pas tout seul aux réunions.

Madame Guérault est d'accord mais indique que les élus n'y étaient pas. La transparence serait ça. Elle pense que malgré tout, il n'y a peut-être pas que Fécamp qui est en régie sur les territoires voisins. A 15 000, en régie, on va dans le mur.

Monsieur Basille dit que lors de la venue de Mme Poussier-Winsback, elle a fait la démonstration de repartir de la facture réactualisée de Véolia d'il y a 6 ans par rapport à la facture de Fécamp.

Madame Guérault pense que cette discussion doit avoir lieu avec Fécamp en présence des élus.

Monsieur le Président dit que cette discussion a déjà eu lieu. En arrêtant Véolia, il y a eu 130 000 € en moins car l'intercommunalité n'était plus avec Véolia. Là, en parlant de marge, ils demandent un rééquilibrage de ces 130 000 €. Une convention de mutualisation, ce n'est pas ça.

Ici, le sujet c'est qu'il faut augmenter même en restant avec la convention de Fécamp un an de plus. Nous sommes au même niveau que le débat qui a eu lieu l'an dernier. La condition est d'aller voir Mme Poussier-Winsback. Madame doit revoir sa copie et voir le travail effectué par ses services.

Monsieur Régis Malo a l'impression que cela se fait dans l'urgence. Il n'y a rien de concret, et pas de compte administratif.

Monsieur le Président dit que cela a été présenté. Il ne faut pas dire n'importe quoi.

Madame Brulin explique que le compte administratif est sur le document dans la colonne « réalisation 2021 ».

Monsieur Niepceron ne l'a pas imprimé et demande si tout le monde l'a eu.

Monsieur le Président dit qu'ici la question n'est pas de voter le compte administratif et le budget car le trésorier ne veut pas.

Madame Brulin répète que le compte administratif est sur le document dans la colonne « réalisation 2021 ». Le résultat en bas est de 134 000 €. Puis en prenant celui de 2020, il est de 408 000 €.

Monsieur Goupil pense qu'à un moment les relations se sont coupées.

Monsieur le Président demande pourquoi faire un procès sur quelque chose qui n'a pas lieu d'être.

Monsieur Goupil a du mal à comprendre que quand Mme Poussier-Winsback est venue à Goderville, Monsieur Basille n'est pas intervenu alors qu'il a pris des notes. A quoi servent les notes ?

Madame Brulin dit que l'histoire de la régie n'a rien à voir avec la problématique d'augmentation.

Madame Guérault dit que oui, un peu quand même.

Madame Brulin répond que non.

Monsieur Niepceron demande comment fait-on pour les investissements ?

Madame Brulin dit qu'ici on parle du fonctionnement.

Monsieur Niepceron demande si les 43 € demandés vont servir en partie à faire de l'investissement.

Monsieur le Président répond que non.

Monsieur Basille ajoute que dans l'augmentation, il n'y a pas un euro pour l'investissement.

Monsieur Niepceron souhaite savoir comment seront achetés les camions.

Monsieur le Président dit qu'il y a un contexte de fin de convention et aussi des moyens d'approvisionnement. Soit, les commissions et donc les élus travaillent. La porte n'est pas fermée mais actuellement, il n'est pas possible de continuer avec Fécamp. Comment cela va se passer avec le matériel ? Actuellement, c'est de la location sur deux ans pour voir comment améliorer les choses, les affiner. Cela va être six mois d'expérimentation sur le territoire. Après si Mme Poussier-Winsback veut voir Monsieur le Président, cela sera possible. Les élus l'ont fait venir sans en informer la Communauté.

Madame Guérault fait la demande pour une nouvelle rencontre en présence des élus.

Monsieur le Président demande de ne pas déplacer le problème. Il s'agit d'un déficit structurel où l'an dernier, certaines personnes n'ont pas voulu passer à une augmentation plus élevée. Cette année, il aurait fallu continuer l'augmentation. Cela est noté dans le procès-verbal que l'année suivante, l'augmentation sera plus élevée (15%). Avec le contexte global, on arrive à 20%. Plus on va trainer, plus cela va augmenter. Les propositions de faire des rentrées financières vont être différentes.

Madame Guérault demande une rencontre afin d'aplanir la situation.

Monsieur le Président demande si cela est du chantage. Cela signifie : « on va valider quelque chose à condition que » ?

Madame Guérault fait une simple proposition qui peut être acceptée ou refusée.

Monsieur Basille demande de détacher cela à ce qui préoccupe aujourd'hui.

Madame Guérault dit que c'est lié.

Monsieur Basille répond que non.

Madame Dhervillez pense qu'il y a un déficit de confiance et qu'on ne sait plus. Madame remercie Monsieur le Maire de Goderville d'avoir fait venir Mme Poussier-Winsback. Madame la Conseillère est d'accord avec la proposition de Mme le Maire d'Ecrainville. Il y a des torts des deux côtés. Il faudrait mettre ça à plat, calmement. Après, il n'y aura plus de souci sur l'augmentation et sur ce qu'il faut faire.

Monsieur Basille demande d'arrêter de mélanger les deux sujets : régie et augmentation. En 2021, la régie n'existait pas, en 2020 non plus. Le montant annoncé est aujourd'hui le même. Il a invité tout le monde pour expliquer le compte de résultats et le budget. Il n'a pas vu grand monde. Il a passé deux heures avec une personne et qui, à la fin, de l'entrevue a dit qu'il fallait passer à 43 euros d'augmentation. Il veut bien entendre la perte de confiance, mais invite les élus à venir dans sa mairie pour expliquer les chiffres de décembre où il n'était pas question de la régie.

Madame Guérault dit qu'on paye une politique pendant six ans disant qu'il ne fallait pas augmenter. Elle n'assumera pas cette augmentation. Dans le budget présenté, il y a six mois de régie. Il y a donc un impact.

Monsieur Basille dit que les élus étaient là quand il a présenté les résultats. Il y a juste un écart sur le fait de recourir à la location afin de ne pas être enfermé.

Madame Guérault évoque les embauches.

Monsieur le Président dit que le coût de la convention avec Fécamp se lisse avec le passage en régie. Ce n'est pas parce que nous ne sommes plus avec Fécamp qu'il y a cette augmentation.

Madame Guérault a son avis qui n'est pas le même que celui de M. le Président. Il s'agit de la démocratie.

Monsieur Niepceron est resté sur l'achat des camions. En commission, il n'a pas les informations nécessaires pour étudier les dossiers. De la même manière pour les budgets et comptes administratifs. Les comptes administratifs sont envoyés tardivement.

Monsieur le Président dit que ce sujet n'est pas au vote.

Monsieur Niepceron dit que ce n'est pas une question de politique et qu'on l'emmerde avec cela.

Monsieur le Président demande le calme.

Monsieur Quesada dit qu'en votant contre l'augmentation, Monsieur le Maire de Vattetot-sous-Beaumont est pour baisser le service.

Monsieur Niepceron dit que non mais qu'il veut une négociation avec Fécamp.

Monsieur Fleury répond qu'avec Fécamp, il manque 43 euros. Il y a des régies qui fonctionnent à 15 000 habitants.

Monsieur Basille répond que Monsieur le Maire a le droit de penser cela sur le budget. Mais pour 2021, d'où vient le déficit ? On perd 274 000 € en 2021.

Monsieur Goupil demande d'où cela vient ? Du personnel ?

Monsieur Basille répond que cela vient du prix du gazole, des prestataires. En personnel, il n'y a pas eu de technicien rudologie pendant 9 mois, et d'animatrice pendant 3 mois. D'autres agents ont pris en charge le travail. Le prix de la ferraille et du carton était avantageux 170 000 € contre 110 000 €. Malgré cela, il y a un déficit. Il faut nettoyer la situation financière au 31 décembre 2021 annoncée un an auparavant.

Monsieur Quesada pense qu'aujourd'hui l'augmentation est inévitable. Cela ne fait plaisir à personne d'augmenter de 43 euros. Il vaut mieux augmenter et trouver des solutions économiques plutôt que baisser les services. De baisser le nombre de passage à la déchetterie de 26 à 12 est choquant, notamment pour les déchets verts.

Madame Dhervillez demande s'il y a des chiffres concernant cette baisse de 26 à 12 passages.

Monsieur le Président répond qu'il y a des commissions, des rapports d'activités et que les éléments ont été données à maintes reprises en concertation et sont en possession de l'intercommunalité. La moyenne est de 9 passages par an par foyer. Quand on parle de 12, on sait que ce ne sera pas ça car la facture ne peut être faite qu'à partir de 15 €. Ce sera donc 16 passages. Soit il y a un système de péage sur certains éléments, soit il faut augmenter de 43 €.

Demain, cela ne servira à rien de faire des commissions ou alors ce sera avec tous les conseillers communautaires. Cela sera beaucoup plus facile. Les élus communautaires ne font pas confiance aux élus municipaux qui viennent en commissions, qui sont force de propositions, qui parfois ne comprennent pas ce

qui se passent ensuite. Les choses ont été expliquées cela est clair. Si les élus ne se mettent pas d'accord, la Chambre Régionale des Comptes interviendra et cela ira dans le sens présenté, moins de services. La grille tarifaire est à revoir. Il y a un souci de conformité avec la loi. En repoussant les décisions, rien n'avance. En passant à 43 € maintenant, les foyers vont être facturés à 9/12^{ème}. Il n'est pas possible de facturer rétroactivement. Les rapports d'activités existent, le vice-président se propose pour expliquer. Il y a des obligations. Le vote aurait dû être fait en décembre. Il y a eu un mois pour discuter. Des communes sont venues, d'autres non. Plus on attend, plus cela va être difficile de remonter la pente.

Monsieur Basille interpelle Madame le Maire d'Ecrainville sur son reproche de non-augmentation de la REOM les années passées mais l'année dernière, cela a été présenté.

Madame Bruilin précise que l'année dernière le raisonnement tenu lors de la demande d'augmentation était de prendre sur la cagnotte. Pourquoi maintenant dire qu'il aurait fallu augmenter avant, anticiper, alors qu'il y avait un excédent ?

Madame Geulin demande une augmentation de la participation de la Communauté de Communes qui est 0,50 euros pour baisser l'impact sur les administrés.

Monsieur le Président répond que ce budget doit être augmenté de 300 000 €. Nous pouvons dire de passer en TEOM afin que cela ressemble à quelque chose. La Chambre Régionale des Comptes posera la question du taux du budget principal mis sur le budget déchets. C'est ce qui s'est fait à Fécamp. Leurs communes ont mis de l'argent sur la table.

Madame Guérout répond que Fécamp est passé en TEOM pour une question d'harmonisation.

Monsieur le Président dit que c'est leur choix.

Monsieur Fleury ajoute qu'ils auraient pu passer en REOM sur tout le territoire pour harmoniser.

Monsieur le Président répond que si cela vient du budget principal, cela veut dire que l'impôt des administrés va le financer. Indirectement, cela revient à la TEOM. Actuellement, nous sommes uniquement sur le foncier bâti.

Madame Guérout répond que beaucoup d'administrés ne payent pas d'impôt.

Monsieur Niepceron répond qu'il le fait pour sa commune.

Monsieur le Président répond à Mme le Maire d'Ecrainville. Si beaucoup ne payent pas d'impôts, la TEOM paraît donc plus juste.

Madame Guérout répond que non.

Monsieur le Président demande s'il n'y a pas une solidarité entre celui qui a une valeur locative plus élevée par rapport à celui qui en a une plus basse.

Madame Guérout dit qu'il est possible d'abonder sur le budget principal.

Monsieur le Président répond que par le biais de la TEOM, ils prélèvent 4.5 millions d'euros aux administrés.

Monsieur Basille dit que sur les impôts cela se voit moins.

Monsieur Quesada revient sur 2015. Il était au fond de la salle. En 2015, quelqu'un a dit « on ne peut pas mettre la poussière sous le tapis ». Elle a déjà été mise l'année dernière, maintenant cette année et donc encore l'année prochaine. Il faut voir les choses en face. Il faut faire quelque chose. On peut toujours dire « ça fait 5, 6 ans que l'augmentation aurait dû avoir lieu » certainement, mais depuis là, on voit que la cagnotte diminue et on ne rien fait.

Monsieur Niepceron ajoute qu'il n'y a pas eu d'augmentation avant les élections mais juste après les élections.

Monsieur Goupil dit qu'il y est vrai que la poussière sous le tapis a été mise avant les élections.

Monsieur Solinas ajoute que la ferraille se vendait bien à l'époque donc on n'augmentait pas. La cagnotte était bien, il était possible de prendre dedans. Il y a 4-5 ans, la cagnotte avait été réduite.

Monsieur Niepceron répond que c'est l'inverse.

Monsieur Quesada pense que si une augmentation de 2% avait été proposée à l'époque, certains auraient refusé car la cagnotte était encore pleine.

Monsieur Basille refait la proposition pour ceux qui indiquent ne pas avoir compris. Il explique le détail proposé mais si les élus ne lui accordent plus leur confiance après ces explications, il ne pourra pas aller plus loin pour expliquer. Il travaille livre ouvert et ces chiffres ne sont pas une vue de l'esprit.

Monsieur Jean-Claude Malo dit qu'il est d'accord. Il a déjà voté pour lors de la concertation

Monsieur le Président demande de passer au vote. Il est de nouveau proposé le scénario 1, l'augmentation de 43 €.

Monsieur Niepceron demande le vote à bulletin secret.

Monsieur Rivoallan souhaite expliquer son vote. Considérant le passage à une régie à une mutualisation à 50 000 en allant avec Fécamp, Monsieur précise qu'il ne fera pas la courte échelle à Mme Poussier-Winsback en rétablissant ses comptes. La situation de l'Agglomération de Fécamp est compliquée, notamment avec le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Cela est suffisamment préoccupant pour que Campagne de Caux n'aille pas clarifier les comptes et la gestion en rejoignant l'Agglomération de Fécamp. Il précise que les élus communautaires d'Annouville-Vilmesnil sont mandatés par leur conseil municipal. Par ailleurs, il entend la proposition de Mme le Maire d'Ecrainville. Or, il ne fera pas la courte échelle à Mme Poussier-Winsback afin de clarifier ses comptes à trois mois des élections législatives. Il parle clairement de politique.

Madame Durécu revient sur ce qu'a dit M. le Conseiller Communautaire Titulaire d'Annouville-Vilmesnil au sujet du conseil communal. Elle est surprise du fait qu'il soit mandaté par son conseil. Les élus communautaires de la Commune de Bretteville-du-Grand-Caux n'ont pas été mandatés car il n'y a pas eu de discussion en conseil communal. Madame la Vice-Présidente a du mal à accepter cela. Il y a beaucoup de communes qui en ont parlé en conseil communal et pas Bretteville-du-Grand-Caux. Il est regrettable que cela n'ait pas été discuté en conseil communal.

Plus d'un tiers des conseillers communautaires sollicitent un vote à bulletin secret.

Monsieur le Président indique les modalités de vote à bulletin secret et nomme les deux assesseurs : Monsieur le Maire de Vattetot-sous-Beaumont et Monsieur le Maire d'Houquetot.

Il précise que le vote est basé sur l'augmentation de 43 €, soit 20%. Il faut noter sur les papiers, pour ou contre.

Après lecture de la délibération,

À la majorité des voix exprimées, 1 blanc, 20 pour, 21 contre,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide de ne pas augmenter la REOM.

9. Délibération n°024/2022 : ADOPTION DU REGLEMENT DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

QUESTION ANNULEE

10. Délibération n°025/2022 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE LA COLLECTE SEPARÉE DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES ET DE LA CONVENTION RELATIVE AUX LAMPES USAGEES COLLECTEES

Après lecture de la délibération, Monsieur Basille explique que la société OCAD3E collecte le matériel électronique et le petit électroménager. Il s'agit d'une convention sous contrôle de l'Etat pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022. Cela rapporte entre 8 et 9 000 euros par an.

À l'unanimité des suffrages exprimés,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide d'autoriser le renouvellement de la convention de la collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques et de la convention relative aux lampes usagées collectées.

11. Délibération n°026/2022 : CONVENTION DE REPRISE DES PAPIERS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE

Après lecture de la délibération, Monsieur Basille précise qu'il s'agit de la convention de reprise des papiers en porte à porte. Le Pôle Métropolitain recherche des solutions de recyclage des papiers. L'an dernier, un repreneur avait fait défaut avec un tonnage excessif de papier et des conditions financière à 0 € en prix planché. Aujourd'hui, la convention est avec une filiale de Véolia. Le prix de reprise est de 181 € la tonne avec

un prix plancher de 100 € la tonne à l'échelle du pôle métropolitain. Il s'agit d'un contrat d'un an, renouvelable tacitement.

À l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil autorise la signature de la convention de reprise des papiers issus de la collecte sélective.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Président présente Madame MIUS, Directrice Générale des Services. Mme MIUS arrive de la Communauté de Communes ROUMOIS-SEINE et auparavant à la mairie de LILLEBONNE.

Il y aura peut-être un conseil communautaire extraordinaire pour une prochaine proposition.

Il remercie l'Assemblée.

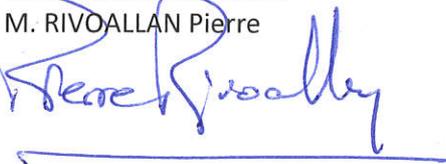
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h36.

Monsieur Dubocage demande à prendre la parole concernant la ZAE.

Monsieur le Président précise que la séance est déjà levée et qu'aucune question écrite ne lui est parvenue au préalable.

Le Secrétaire de séance

M. RIVOALLAN Pierre



Le Président

M. REMOND Franck

